

rieur ou pour entreposage prolongé, aucune capote n'a été mise de côté et, de toute façon, aucune ne l'a été pour une question de couleur.

5. Les vêtements usés sont condamnés et liquidés à titre d'articles complets, par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, sur les ordres du commandant de la base ou de la station locale, et conformément aux directives et politiques établies par le Quartier général des Forces canadiennes. Les vêtements qui sont en surplus dans les bases, les stations ou les dépôts ne sont liquidés que sur les ordres du QGFC.

6. L'officier senior des approvisionnements et des services techniques dans chacune des bases ou stations est chargé de déterminer si les vêtements usagés peuvent encore servir ou s'ils sont hors d'état d'être portés.

LA DÉSIGNATION DU LOYAL EDMONTON REGIMENT

Question n° 369—L'hon. M. Lambert:

Si le régiment *Queen's Own Rifles of Canada* est renommé 3^e bataillon du PPCLI, comment se

propose-t-on de dénommer le *Loyal Edmonton Regiment*, connu actuellement sous le nom de 3^e bataillon du PPCLI?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Il est probable que le *Loyal Edmonton Regiment* (3^e Bataillon du PPCLI) recevra la nouvelle désignation de 4^e Bataillon, mais la question est actuellement à l'étude et le colonel du régiment a été consulté à ce sujet.

TRAVAUX PUBLICS—LES PROGRAMMES DE CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD

Question n° 382—M. Coates:

1. Quels travaux ont été entrepris par la Direction des ports et rivières du ministère des Travaux publics au cours de l'année financière actuelle dans la circonscription de Cumberland-Colchester-Nord et quel a été le coût de chacune de ces entreprises?

2. Combien de programmes y seront entrepris avant la fin de l'année financière actuelle, lesquels ne sont pas encore ou commencés ou terminés et quel est le coût prévu de chacun d'eux?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1.

| Endroit | Projet | Coût |
|------------------|---------------------------------------|-----------|
| Parrsboro | Réparation de quai | \$ 300.00 |
| Spencer's Island | Réparation des abords | 350.00 |
| Joggins | Barricade | 75.00 |
| Pugwash | Revêtement | 28,518.85 |
| Pugwash | Dragage | 46,993.00 |
| Wallace | Treuils | 724.00 |
| 2. Five Island | Réparation de quai | 3,000.00 |
| Pugwash | Réparation du hangar aux marchandises | 800.00 |

*LA CESSION À BAIL DE L'ÎLE STANLEY

Question n° 396—M. Nesbitt:

A-t-on cédé à bail, sur le Saint-Laurent, l'île Stanley qui fait partie de la réserve indienne de Saint-Régis et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement prend-il pour remédier à la situation et pour s'assurer qu'une telle exploitation ne se renouvellera pas?

M. Russel C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, un bail, d'une durée de 99 ans, y est en vigueur depuis 1899. Le conseil de bande de Saint-Régis a retenu les services d'un cabinet d'avocats pour enquêter en son nom sur la validité de la cession à bail en question. Depuis quelques années le ministère s'est efforcé de diminuer le nombre des baux à long terme mais, en fin de compte, c'est aux Indiens qu'il appartient d'en décider conformément à la politique qui consiste à les encourager à décider de leurs propres affaires.

[L'hon. M. Cadieux.]

LA TAXE DE VENTE SUR LES PIÈCES D'ÂÉRONEFS

Question n° 402—L'hon. M. Lambert:

1. Le ministre du Revenu national ou ses fonctionnaires ont-ils eu des entretiens ou des consultations avec des représentants des sociétés aériennes du Canada avant que soit rescindée la décision de ne pas imposer la taxe de vente de 12 p. 100 sur les achats relatifs aux vols internationaux et, dans la négative, pourquoi?

2. A-t-on formulé des instances depuis pour faire valoir les graves difficultés financières qui en résultent pour nombre de sociétés aériennes, qui s'était déjà engagées à faire des achats en se fondant sur l'ancien règlement, et pour demander un délai de quelques mois pour donner aux sociétés aériennes le temps d'obtenir des fonds supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans leurs budgets?

3. Pourquoi a-t-on décidé d'imposer la taxe maintenant et pourquoi l'a-t-on fait par voie administrative?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. La taxe de vente de 12 p.